

COM(2026) 450 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 avril 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 avril 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 1 AU BUDGET GÉNÉRAL 2026
BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2025**

Bruxelles, le 10 avril 2026
(OR. en)

8132/26

Dossier interinstitutionnel:
2026/0090 (BUD)

FIN 525

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	10 avril 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 450 final
Objet:	PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 1 AU BUDGET GÉNÉRAL 2026 BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2025

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 450 final.

p.j.: COM(2026) 450 final



Bruxelles, le 10.4.2026
COM(2026) 450 final

2026/0090 (BUD)

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 1
AU BUDGET GÉNÉRAL 2026**

BUDGÉTISATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2025

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne¹, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2021,
- le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte)², et notamment son article 44,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026, adopté le 26 novembre 2025³,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 1 au budget 2026.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état général des recettes et en particulier à la section III sont disponibles sur EUR-Lex (<https://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>).

¹ Décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom (JO L 424 du 15.12.2020).

² JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>.

³ JO L, 2026/72, 26.2.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2026/72/oj>.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1/2026 vise à inscrire au budget 2026 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice 2025. Comme le prévoit l'article 18, paragraphe 3, du règlement financier applicable au budget général de l'Union⁴ (ci-après le «règlement financier»), le solde de l'exercice 2025 constitue le seul objet du présent PBR. Il convient de présenter ce dernier à l'autorité budgétaire dans les quinze jours suivant la présentation des comptes provisoires, qui a lieu à la fin du mois de mars 2026.

1. L'exécution de l'exercice 2025 présente un excédent d'environ 2,1 milliards d'EUR, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2026.

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2025	
Excédent – recettes	1 994 486 750
Excédent – dépenses	100 751 398
Excédent total	2 095 238 148

2. La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution totale des États membres au financement du budget 2026. Les contributions des États membres seront également influencées par les prévisions révisées relatives aux ressources propres; ces chiffres, qui seront disponibles après la réunion du comité consultatif des ressources propres qui aura lieu dans le courant de 2026, seront intégrés dans un projet de budget rectificatif ultérieur, conformément à l'article 44, paragraphe 1, point b), du règlement financier.
3. Le tableau figurant ci-dessous présente la ventilation du résultat pour 2025 en termes d'exécution des recettes:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2025	Budget (y compris BR 1-3)	Exécution	Variation
Sous-total recettes	161 162 528 615	163 157 015 365	1 994 486 750
— Titre 1 – Ressources propres	154 321 516 047	155 418 364 980	1 096 848 933
<i>Cotisations et autres droits dans le secteur du sucre</i>	0	0	0
<i>Droits de douane</i>	22 178 600 000	23 038 328 690	859 728 690
<i>Ressource propre provenant de la TVA</i>	23 814 511 650	23 859 879 480	45 367 830
<i>Ressource propre fondée sur le RNB</i>	101 480 252 237	101 682 108 926	201 856 689
<i>Correction des déséquilibres budgétaires accordée au RU</i>	0		0
<i>Réduction brute de la contribution RNB annuelle accordée à certains EM</i>	0	-25 166 048	-25 166 048
<i>Ressource propre fondée sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés</i>	6 848 152 160	6 863 213 931	15 061 771
— Titre 2 – Excédents, soldes et ajustements	1 344 533 139	1 362 014 115	17 480 976
— Titre 3 – Recettes administratives	2 425 480 258	2 425 758 039	277 781
— Titre 4 – Produit financier, intérêts de retard et amendes	1 658 657 407	2 499 021 068	840 363 661
— Titre 5 – Garanties budgétaires, opérations d'emprunts et prêts	0	0	0
— Titre 6 – Recettes, contributions et restitutions liées aux politiques de l'Union	1 412 341 764	1 451 857 163	39 515 399

4. Les variations nettes du titre 1 (*Ressources propres*) s'élèvent à 1,1 milliard d'EUR. Cette différence positive est principalement due au montant plus élevé que prévu des droits de douane mis à la disposition du budget de l'UE. Les prévisions relatives aux droits de douane ont été révisées à deux reprises en 2025 au moyen des budgets rectificatifs n^{os} 2/2025 et 3/2025, afin de tenir compte du volume réel des droits perçus au début de l'année. Cela a augmenté le montant

⁴ JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>.

inscrit au budget d'un montant net de 1,1 milliard d'EUR. L'excédent final pour les droits de douane s'élevait à 860 millions d'EUR.

5. La partie restante de l'excédent pour ce titre s'explique par les différences de taux de change générées lors du paiement des contributions aux ressources propres.
6. Le titre 4 (*Produit financier, intérêts de retard et amendes*) se compose du produit des amendes infligées dans le cadre des affaires de concurrence et des intérêts de retard, autres astreintes et intérêts relatifs aux amendes et astreintes. Les variations dans le titre 4 s'élèvent à 840 millions d'EUR; le tableau figurant ci-dessous présente une ventilation de ce montant par chapitre/article concerné:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2025		Budget (y compris BR 1-3)	Exécution	Variation
4 0	Recettes provenant des revenus des fonds placés et des comptes bancaires	76 961 995	135 048 176	58 086 181
4 1	Intérêts de retard	5 000 000	224 719 873	219 719 873
4 2	Amendes et sanctions	1 576 695 412	2 139 253 019	562 557 607
4 2 0	<i>Amendes liées à la mise en œuvre des règles de concurrence</i>	1 063 547 301	1 388 818 258	325 270 957
4 2 1	<i>Astreintes et sommes forfaitaires imposées aux États membres</i>	563 936 638	741 003 723	177 067 085
4 2 4	<i>Intérêts relatifs aux amendes et astreintes</i>	2 764 975	62 990 211	60 225 236
4 2 5	<i>Intérêts, autres charges dues et rendements négatifs se rapportant à des amendes annulées ou réduites</i>	-53 553 502	-53 979 331	-425 829
4 2 9	<i>Autres amendes et astreintes sans affectation</i>	-	420,158	420,158
Total titre 4 - Produit financier, intérêts de retard et amendes		1 658 657 407	2 499 021 068	840 363 661

Le montant total pour le titre 4 comprend les montants inscrits en tant que recettes négatives au budget 2025 conformément à l'article 48, paragraphe 2, point b), du règlement financier, qui s'élèvent à 54,0 millions d'EUR. Ce montant couvre les versements effectués en faveur de onze entreprises dans le cadre d'accords de règlement conclus et ayant fait l'objet d'un paiement en 2025, conformément à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 11 juin 2024 dans l'affaire C-221/22 P, *Deutsche Telekom/Commission*. L'arrêt concerne le remboursement des amendes en matière de concurrence annulées ou réduites par les juridictions de l'Union, comme indiqué dans le tableau figurant ci-dessous:

Affaire se rapportant à une amende – nom de l'entreprise	Référence de l'arrêt/de l'affaire/du règlement	Montant versé en 2025
AT.39523 - Slovak Telekom	C(2024) 9150 - règlement	123 205
COMP/AT.39258 - Singapore Airlines	C(2025) 139 - règlement	19 545 599
COMP/37956 - Ferriere Nord SpA	C(2025) 1152 - règlement	1 376 052
COMP/37956 - Feralpi Holding SpA	C(2025) 1155 - règlement	3 516 538
COMP/AT.39258 - BRITISH AIRWAYS	C(2025) 1154 - règlement	3 715 710
AT.39612 - PERINDOPRIL - Servier	C(2025) 1833 - règlement	5 531 677
COMP/39258 - Cathay Pacific Airways	C(2025) 1997 - règlement	16 066 155
COMP/AT.39258 - Cathay Pacific Airways	C(2025) 1997 - règlement	1 917 322
AT.39914 - Crédit Agricole	T-113/17 - règlement	1 176 130
COMP/AT.39258 - Air Canada	T-326/17 - règlement	585 115
AT.40324 EGB - Nomura Holdings, Inc.	T-455/21 – Dispositions RF 2024	199 470
AT.40324 EGB - UniCredit Bank GmbH	T-453/21 - Dispositions RF 2024	226 359
Total		53 979 331

7. Les quatre titres restants (titres 2, 3, 5 et 6) génèrent un excédent de 57,3 millions d'EUR.
8. Le tableau figurant ci-dessous présente une ventilation du résultat pour 2025 en termes d'exécution budgétaire des dépenses, toutes institutions confondues:

(en EUR)

Ventilation du résultat de l'exécution 2025	Budget (y compris BR 1-3)	Exécution	Variation
Sous-total dépenses	161 162 528 615	161 061 777 217	-100 751 398
Exécution des crédits autorisés dans le budget	161 162 528 615	161 051 162 355	-111 366 260
— Commission européenne	155 913 937 424	155 858 594 486	-55 342 938
<i>Rubrique 1 – Marché unique, innovation et numérique</i>	20 459 264 037	20 235 039 247	-20 172 862
<i>Rubrique 2a – Cohésion économique, sociale et territoriale</i>	35 960 377 346	35 953 975 385	-3 032 392
<i>Rubrique 2b – Résilience et valeurs</i>	11 186 421 091	11 182 882 952	-841 351
<i>Rubrique 3 – Ressources naturelles et environnement</i>	55 583 117 959	56 022 848 156	-16 446 004
<i>Rubrique 4 – Migration et gestion des frontières</i>	3 513 087 909	3 562 949 705	-1 138 204
<i>Rubrique 5 – Sécurité et défense</i>	2 143 154 694	1 836 316 686	-2 597 002
<i>Rubrique 6 – Le voisinage et le monde</i>	14 426 257 975	15 001 919 060	-7 871 234
<i>Rubrique 7 – Administration publique européenne</i>	7 517 660 571	7 514 488 889	-3 171 682
<i>Instruments spéciaux thématiques</i>	5 124 595 842	4 548 174 405	-72 207
— Autres institutions	5 248 591 191	5 192 567 869	-56 023 322
<i>Parlement européen</i>	2 527 491 841	2 517 767 307	-9 724 534
<i>Conseil et Conseil européen</i>	714 268 858	691 007 559	-23 261 299
<i>Cour de justice de l'Union européenne</i>	537 155 503	520 763 478	-16 392 025
<i>Cour des comptes européenne</i>	194 015 847	191 438 453	-2 577 394
<i>Comité économique et social européen</i>	173 684 051	172 645 707	-1 038 344
<i>Comité des régions</i>	130 002 946	129 813 772	-189 174
<i>Médiateur européen</i>	15 477 918	14 667 882	-810 036
<i>Contrôleur européen de la protection des données</i>	26 973 970	24 951 754	-2 022 216
<i>Service européen pour l'action extérieure</i>	929 520 257	929 511 957	-8 300
Annulation de crédits reportés des exercices antérieurs	0	-137 025 591	-137 025 591
— Commission européenne	0	-75 505 779	-75 505 779
<i>Annulation de crédits inutilisés reportés des exercices antérieurs (conformément à l'article 12, paragraphe 7, du règlement financier)</i>	0	-66 966 212	-66 966 212
<i>Annulation de crédits inutilisés reportés des exercices antérieurs (reports de droit et par décision)</i>	0	-8 539 568	-8 539 568
— Autres institutions	0	-61 519 812	-61 519 812
<i>Parlement européen</i>	0	-29 894 459	-29 894 459
<i>Conseil et Conseil européen</i>	0	-4 479 120	-4 479 120
<i>Cour de justice de l'Union européenne</i>	0	-4 118 282	-4 118 282
<i>Cour des comptes européenne</i>	0	-1 147 578	-1 147 578
<i>Comité économique et social européen</i>	0	-1 638 308	-1 638 308
<i>Comité des régions</i>	0	-1 214 462	-1 214 462
<i>Médiateur européen</i>	0	-57 369	-57 369
<i>Contrôleur européen de la protection des données</i>	0	-592 394	-592 394
<i>Service européen pour l'action extérieure</i>	0	-18 377 840	-18 377 840
Variations du taux de change sur les dépenses	0	147 640 454	147 640 454

9. Le montant non exécuté des crédits budgétaires votés, toutes institutions confondues, s'est établi à 111,4 millions d'EUR. La Commission a exécuté 99,96 % des crédits de paiement autorisés (y compris les reports à 2026). La sous-exécution enregistrée par la Commission portait sur un montant de 55,3 millions d'EUR de crédits votés et de 75,5 millions d'EUR de crédits reportés des exercices antérieurs.
10. De même, le niveau de la sous-exécution et de l'annulation des crédits concernant les autres institutions est resté faible en 2025.
11. Les variations du taux de change sur les dépenses ont abouti à un déficit de 147,6 millions d'EUR, dont 145,8 millions d'EUR concernant la Commission européenne. Ce dernier chiffre se compose principalement de trois éléments: la réévaluation des postes du solde (82,1 millions

d'EUR), les réévaluations liées aux instruments financiers (28,4 millions d'EUR) et l'incidence de l'appréciation ou de la dépréciation d'autres monnaies (35,3 millions d'EUR).